



Déclaration des élus SNUipp/SNES/SNEP- FSU CAPA des PEGC de l'académie de Nancy-Metz du 17 janvier 2017

Madame la Rectrice,

L'année dernière, au niveau national, 6 collègues PEGC seulement ont déposé une demande de participation au mouvement inter académique. 3 d'entre eux ont obtenu satisfaction. Au regard du nombre de postes libérés chaque année suite aux départs en retraite, nous ne pouvons que regretter que tous n'obtiennent pas satisfaction, le nombre de demandes de mutation restant plus que marginal.

Si nous pouvons noter la bienveillance de l'administration centrale à satisfaire les demandes des collègues, nous tenons cependant à souligner le fait que le droit à muter est totalement impossible dans certaines académies qui refusent systématiquement et sans discernement toute entrée. Ce droit devient quasi inexistant dans celles qui refusent certaines sections.

Il n'est pas acceptable que les quelques PEGC qui demandent à muter n'obtiennent pas tous satisfaction en raison d'iniquités de traitement dans les académies.

Le droit à muter se trouve ainsi entravé et cela n'est pas recevable notamment dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoints, de surcroît pour un corps dont l'âge moyen des collègues, tous en fin de carrière, est proche de 59 ans.

Afin de respecter le droit à mutation des collègues, les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Madame la Rectrice, d'accepter toutes les demandes d'entrée pour notre académie. Par ailleurs, ils vous demandent de prendre dès à présent des mesures afin d'anticiper et de faciliter le mouvement intra académique à venir, telles que conservation de postes PEGC, transformation possible de supports type lycée vacants en supports PEGC ...

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU souhaitent que cette déclaration soit transmise à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale.